

En Polynésie française, la population augmente faiblement, de 1 % entre 2017 et 2022

Insee Première • n° 1990 • Mars 2024



En 2022, 279 000 personnes vivent en Polynésie française. En cinq ans, la population augmente de 570 personnes par an, un rythme qui ralentit depuis 20 ans. Elle s'accroît dans l'ensemble des archipels, à l'exception des Australes et des Tuamotu, et plus rapidement dans la zone rurale de l'île de Tahiti.

L'excédent des naissances sur les décès demeure le seul moteur de la croissance démographique, mais il se réduit avec la baisse de la fécondité. Les départs de Polynésie française sont plus nombreux que les arrivées : notamment, en cinq ans, un jeune de 18 à 25 ans sur cinq a quitté le territoire.

Le nombre moyen de personnes par ménage continue de diminuer : 3,3 en 2022, après 3,5 en 2017.

En cinq ans, le taux d'emploi progresse de trois points et la part des emplois de cadres occupés par les natifs de Polynésie de six points. Le taux d'emploi augmente dans le bâtiment, sous l'impulsion d'une activité touristique soutenue et de la construction de nouveaux logements. En particulier, le nombre de résidences secondaires augmente de 37 % en cinq ans.

En partenariat avec :



française. Celle de Punaauia augmente de 2,4 % et se rapproche de celle de Faa'a avec 28 780 habitants.

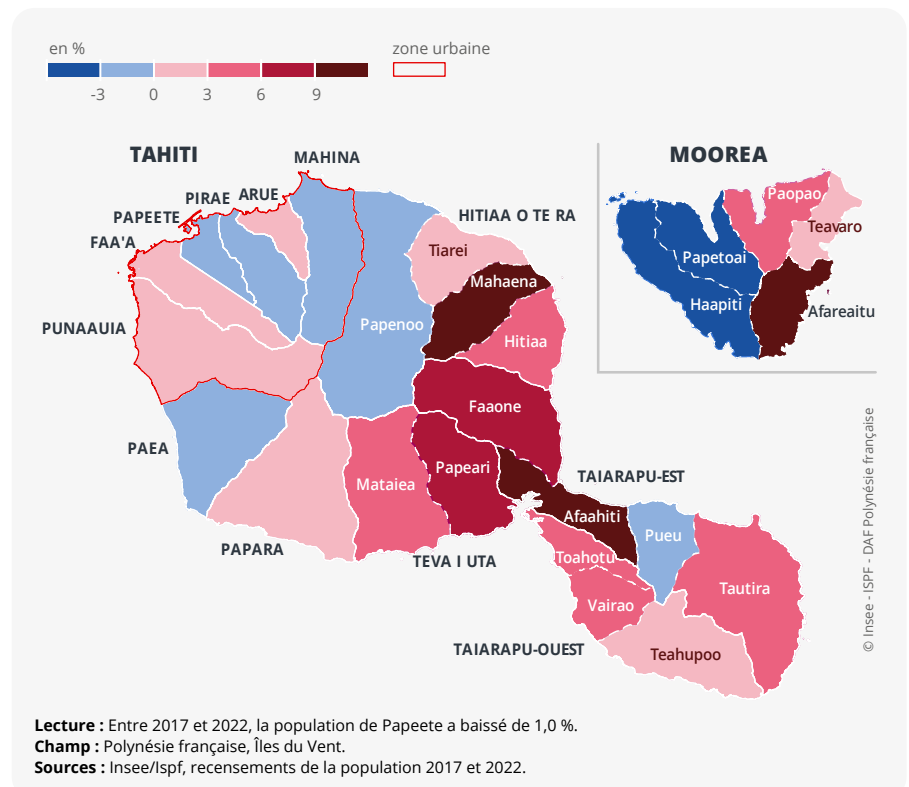
Ainsi, la population de la zone urbaine de Tahiti, qui s'étend de Punaauia à l'Ouest à Mahina au Nord, progresse très légèrement

(+0,4 % entre 2017 et 2022, après +2,2 % entre 2012 et 2017), tandis que celle de la zone rurale augmente plus fortement (+2,6 % après +4,7 %). La zone urbaine reste néanmoins prépondérante : elle rassemble 64,8 % de la population de Tahiti (contre 65,3 % en 2017).

En août 2022, date du recensement quinquennal de la population, la Polynésie française compte 279 000 habitants. La population augmente de 1,0 % entre 2017 et 2022, soit 570 personnes de plus par an en moyenne. Le ralentissement démographique amorcé il y a vingt ans se poursuit et la croissance de la population s'atténue : +6,0 % entre 2002 et 2007, puis +3,3 % entre 2007 et 2012 et +2,9 % entre 2012 et 2017. Entre 2017 et 2022, la population augmente de 1,3 % sur l'archipel de la Société, le plus peuplé : +1,3 % dans les Îles du Vent et +1,7 % dans les Îles Sous-le-Vent.

En 2022, la population atteint 209 980 habitants dans les Îles du Vent, qui rassemblent les trois quarts de la population polynésienne. Elle baisse de 1,0 % à Papeete, Pirae et Mahina, et de 2,0 % à Paea
► **figure 1.** À l'inverse, à Teva I Uta et sur la presqu'île de Tahiti, le nombre d'habitants augmente fortement : +5,7 % en cinq ans. La population de Faa'a, qui est la commune la plus peuplée de Polynésie française avec 29 830 habitants, augmente quasi au même rythme (+1,1 %) que celle de la Polynésie

► 1. Évolution de la population communale des Îles du Vent entre 2017 et 2022



Sur l'île de Moorea qui compte 18 200 habitants, la population augmente deux fois plus vite (+2,2 %) que dans le reste de la Polynésie française. Cette hausse est toutefois plus faible qu'en 2017 (+3,4 %) et qu'en 2012 (+4,4 %).

Dans les îles Sous-le-Vent, la population augmente

Dans les îles Sous-le-Vent, la population progresse de 1,7 % depuis 2017 et atteint 36 000 habitants en 2022. L'augmentation n'est plus aussi rapide qu'entre 2012 et 2017 (+2,3 %) et qu'entre 2007 et 2012 (+4,3 %). La population augmente dans toutes les îles de la subdivision et la hausse atteint 3,1 % à Huahine, après un repli entre 2012 et 2017. L'île la plus peuplée des Îles Sous-le-Vent est toujours Raiatea (+1,1 %) avec 12 400 habitants, mais sa population croît moins que celle de Bora Bora (+2,0 %) qui atteint 10 760 habitants.

Après un fort ralentissement entre 2012 et 2017 (+0,9 %), la population aux Marquises augmente de 1,4 % et compte 9 480 habitants en 2022. La population des Australes baisse de 5,4 % entre 2017 et 2022 (6 590 habitants). Les deux tiers de la population des Australes habitent à Rurutu et Tubuai. La population de Rurutu baisse fortement (-12,3 %) et devient comparable à celle de Tubuai. Rimatara est la seule île des Australes dont la population augmente entre 2017 et 2022 (+2,4 %).

Entre 2017 et 2022, la population des Tuamotu-Gambier baisse de 0,9 % à 16 730 habitants. Rangiroa reste la commune la plus peuplée de la subdivision avec 3 760 habitants, en hausse de 2,8 % en cinq ans. Arutua se maintient en deuxième position devant Fakarava, confirmant le rang atteint lors du précédent recensement. Aux Gambier, la population augmente de 2,3 %.

La natalité baisse à moins de 13 naissances pour 1 000 habitants

L'évolution de la population résulte de l'addition du **solde naturel** (différence entre le nombre de naissances et de décès) et du **solde migratoire** (différence entre les arrivées sur le territoire et les départs).

En Polynésie française, entre 2017 et 2022, en moyenne, 3 600 naissances en vie et 1 700 décès ont eu lieu chaque année, soit un accroissement naturel moyen de 1 900 personnes par an. Cette moyenne annuelle cache néanmoins de fortes disparités selon les années, notamment en raison de la pandémie de Covid-19 dès 2020 et de la hausse exceptionnelle des décès en 2021. Si les décès sont plus nombreux qu'entre 2012 et 2017

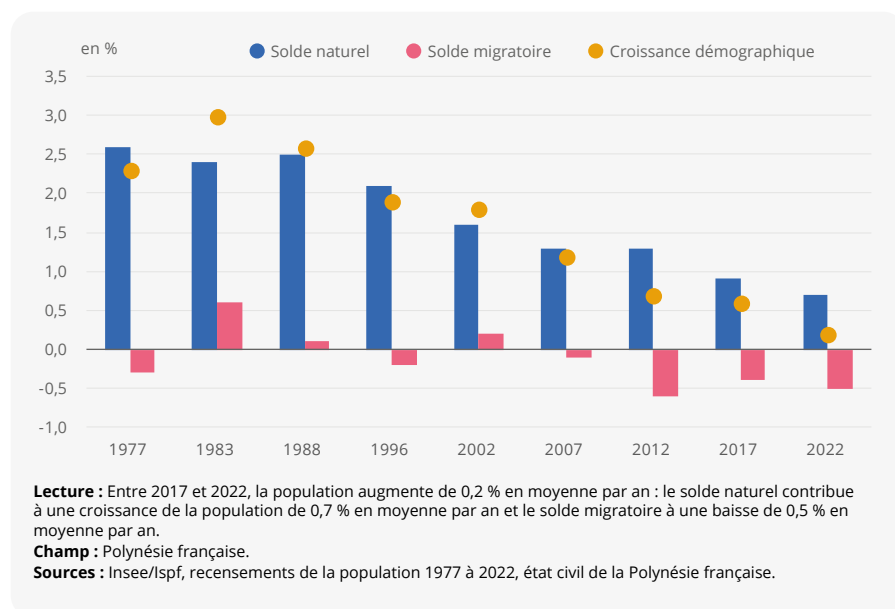
(+300 en moyenne par an), les naissances sont, quant à elles, plus faibles (-500 en moyenne par an). Cette double tendance freine ainsi le solde naturel ► **figure 2**.

En baisse pendant une quarantaine d'années, la fécondité s'est stabilisée depuis 2017. L'**indice conjoncturel de fécondité** se maintient à 1,8 en 2022 comme en 2017 ; il atteignait 4,2 enfants par femme en 1977. L'indice conjoncturel de fécondité est stable, mais le nombre de naissances diminue avec la baisse du nombre de femmes en âge de procréer – en particulier celles âgées de 20 à 29 ans – sur la période entre 2017 et 2022. Après une chute du taux de natalité entre 1992 et 2017, qui passe de 26,0 naissances pour 1 000 habitants en 1992 à 13,9 en 2017, le taux de natalité diminue

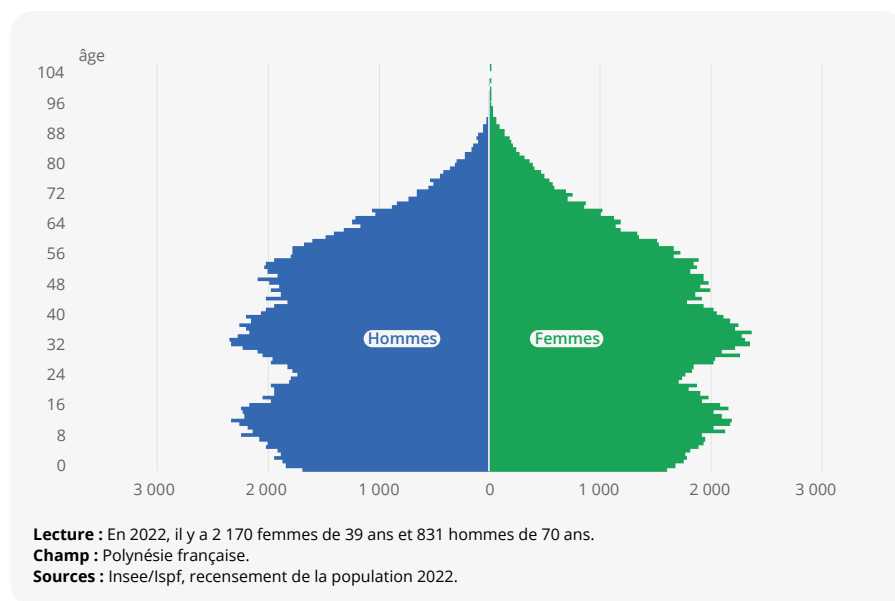
légèrement en 2022 à 12,9 naissances pour 1 000 habitants.

Le vieillissement de la population s'accélère en Polynésie française. L'âge médian atteint désormais 34 ans (41 ans en France métropolitaine), contre 21 ans en 1988. L'espérance de vie à la naissance continue d'augmenter à l'exception de 2021, année la plus affectée par la pandémie de Covid-19, et atteint, en 2022, 79 ans pour les femmes et 75 ans pour les hommes (contre respectivement 78 ans et 74 ans en 2017). Malgré le vieillissement de la population amorcé il y a vingt ans, la population de Polynésie française reste plutôt jeune : 29 % des habitants ont moins de 20 ans et 10 % ont 65 ans ou plus (contre respectivement 23 % et 21 % en France hexagonale) ► **figure 3**.

► 2. Contribution à la croissance démographique en moyenne annuelle



► 3. Pyramide des âges en 2022



Un jeune adulte sur cinq a quitté la Polynésie française en cinq ans

La Polynésie française compte plus de départs que d'arrivées sur son territoire. Le **solde migratoire apparent** est négatif de 1 300 personnes par an entre 2017 et 2022. Ce déficit s'accroît de nouveau : il était de 1 100 personnes par an entre 2012 et 2017, mais il reste cependant inférieur à celui constaté entre 2007 et 2012 (1 500 personnes par an). Entre 2017 et 2022, 20 500 personnes quittent la Polynésie française, soit 7 % de la population. Parmi elles, 6 100 sont âgées de 18 à 25 ans au moment du recensement de 2022 (soit 1 200 jeunes en moyenne par an) ; en cinq ans, c'est ainsi un jeune adulte sur cinq qui a quitté le territoire, notamment pour poursuivre des études en France métropolitaine.

Dans le même temps, entre 2017 et 2022, 14 000 nouveaux résidents arrivent en Polynésie française : 77 % d'entre eux habitaient auparavant en France hexagonale, 11 % dans un département ou une collectivité d'outre-mer et 12 % vivaient à l'étranger. Ces nouveaux arrivants résident huit fois sur dix dans les Îles du Vent. Parmi les nouveaux arrivants, 11 000 sont âgés de 15 ans ou plus et ils occupent un emploi sept fois sur dix. Parmi ces nouveaux arrivants en emploi, 14 % sont enseignants (professeurs, instituteurs et professions assimilées) et 15 % sont policiers ou militaires. Parmi les personnes arrivées ces cinq dernières années, 2 100 sont natives de Polynésie française et ont vécu ailleurs avant de revenir. Un tiers d'entre elles ont entre 25 et 39 ans, sont diplômées du supérieur et ont pour la plupart un emploi (85 %).

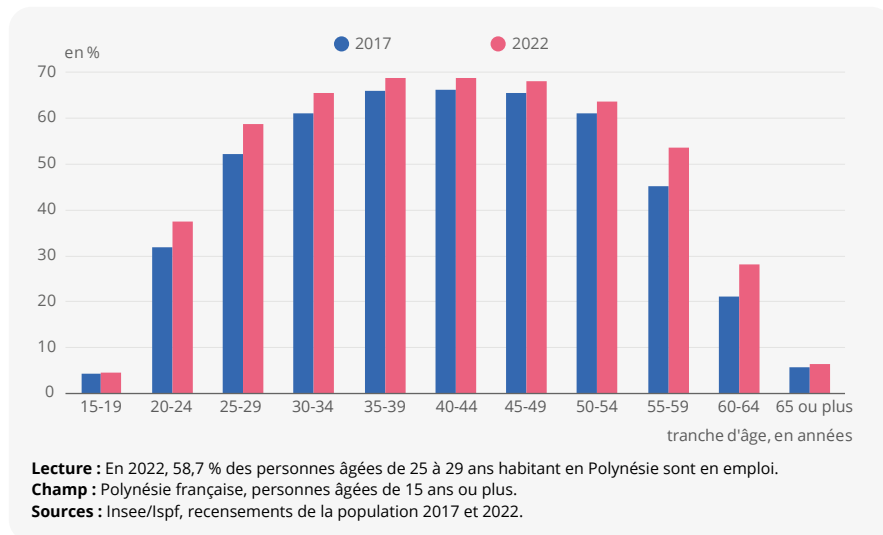
La taille des ménages continue de diminuer

Le nombre moyen de personnes par **ménage** continue de diminuer : 3,3 en 2022, après 3,5 en 2017 (un ménage polynésien comptait en moyenne 5,2 personnes en 1977). Les ménages restent toutefois nettement plus grands qu'en France métropolitaine (2,2 personnes).

Un quart des ménages (25,9 %) sont des **ménages complexes**, contre 3,7 % en France hors Mayotte en 2020. Les ménages complexes regroupent 43 % des Polynésiens en 2022.

Entre 2017 et 2022, la part des familles nombreuses diminue : par exemple, la part des couples avec trois enfants ou plus diminue de 8 % à 6 % ; 10 % des Polynésiens vivent dans cette configuration, contre 12 % en 2017. À l'inverse, la part des personnes seules parmi l'ensemble des ménages augmente (17,5 % en 2022, après 15,2 % en 2017) et 5 % des habitants vivent seuls en 2022. De même, la part des couples sans enfant s'accroît légèrement

► 4. Taux d'emploi selon l'âge en 2017 et 2022



(17,5 % en 2022, après 16,1 % en 2017) : ils représentent désormais 11 % de la population.

En 2022, 15 % des habitants sont âgés de 60 ans ou plus (12 % en 2017). 36 % d'entre eux vivent dans un ménage complexe, 28 % sont en couple sans enfant et 15 % vivent seuls. 21 % sont en couple ou en famille monoparentale avec au moins un enfant.

Le taux d'emploi progresse de trois points entre 2017 et 2022

En 2022 en Polynésie française, 103 300 personnes déclarent occuper un **emploi**, soit 47 % des personnes âgées de 15 ans ou plus (+3 points par rapport à 2017). Comme la population, l'emploi est concentré dans l'archipel de la Société (88 % de l'emploi total) et en particulier dans les Îles du Vent (76 %).

Comme en 2017, les hommes sont plus souvent en emploi que les femmes (52 % contre 42 %). Cet écart s'est toutefois réduit d'un point entre 2017 et 2022. 68 % des personnes âgées de 30 à 49 ans sont en emploi, contre seulement 32 % des 15 à 29 ans et 51 % des 50 à 64 ans ► **figure 4**. Au-delà de 65 ans, 6 % de la population exerce encore un emploi.

Parmi les personnes déclarant occuper un emploi, 54 % sont salariées du secteur privé et 27 % sont salariées du secteur public. Le statut de non-salarié, très répandu en Polynésie française, concerne 19 % des personnes en emploi, contre 12 % en France hexagonale. Parmi les 79 000 salariés, 78 % ont un contrat à durée indéterminée (CDI). Seuls 11 % des salariés sont à temps partiel : 13 % des femmes et 9 % des hommes. 17 % des 15-29 ans en emploi travaillent à temps partiel, contre 10 % des 30 ans ou plus.

Les natifs de Polynésie occupent une part croissante des emplois de cadres

En 2022, dans le secteur public, 17 % des emplois salariés sont occupés par des cadres, contre 11 % des salariés du secteur privé. Parmi les cadres, 56 % sont nés en Polynésie française (52 % dans le public, 58 % dans le privé), alors qu'ils n'étaient que 40 % en 2002 et 50 % en 2017.

Le diplôme reste un puissant facteur d'insertion professionnelle : 76 % des personnes de 15 ans ou plus diplômées de l'université sont en emploi, contre 32 % pour celles sans diplôme. 55 % des détenteurs d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat ont un emploi.

La part de diplômés du baccalauréat continue d'augmenter dans la population ; ils sont désormais 37 % parmi les 15 ans ou plus, contre 31 % cinq ans auparavant. En France métropolitaine, ce taux s'élève à 49 % (en 2020).

L'emploi dans le secteur de la construction augmente

Les effectifs de la construction (9 200 en 2022) sont en hausse de 27 % depuis 2017 (soit +1 900 emplois), en lien avec l'activité touristique soutenue et la construction de nouveaux logements. Ce secteur représente ainsi 9 % des emplois en 2022, contre 8 % en 2017.

À l'inverse, le secteur primaire (perliculture, agriculture, aquaculture, pêche) perd 600 emplois entre 2017 et 2022. Ainsi 7 000 personnes travaillent en 2022 dans ce secteur à titre principal, soit 7 % des personnes en emploi,

contre 8 % en 2017. Le nombre d'emplois dans le secteur primaire baisse de 32 % aux Australes comme aux Marquises, et de 10 % aux Îles du Vent et aux Tuamotu-Gambier. Dans ce dernier territoire, 38 % des personnes en emploi travaillent dans la pêche, la perliculture ou dans l'exploitation des cocoteraies (coprah) ; ils sont 18 % aux Australes.

Les activités tertiaires (commerce, services marchands et non marchands) restent prépondérantes : elles occupent 77 % des personnes en emploi en 2022 (79 500 personnes) comme en 2017. L'hôtellerie et la restauration pourvoient 10 % de l'ensemble des emplois en Polynésie française, 26 % aux Îles Sous-le-Vent et jusqu'à 47 % à Bora Bora.

Enfin, l'industrie regroupe toujours 7 % de l'emploi total. Les industries alimentaires et de boissons occupent un tiers des 7 400 emplois du secteur. L'industrie du textile et de l'habillement ainsi que la distribution d'énergie et d'eau concernent chacune 10 % des emplois industriels.

Le nombre de résidences secondaires augmente de 37 % en cinq ans

En 2022, la Polynésie française compte 101 900 logements, soit une hausse de

8 % en cinq ans. Le nombre de résidences principales augmente de 7 %, en lien avec la diminution de 6 % de la taille moyenne des ménages, et celui des **résidences secondaires** (qui incluent les meublés de tourisme loués par des particuliers) s'accroît de 37 % pour atteindre 9 200. La hausse du nombre des résidences secondaires est encore plus forte que celle, déjà rapide, observée entre 2012 et 2017 (+24 %).

À Moorea, le nombre de résidences secondaires a presque doublé en cinq ans (+88 %), avec 1 480 logements. Dans les Îles Sous-le-Vent, les résidences secondaires augmentent de 40 % et sont essentiellement situées à Bora Bora et Huahine : 2,5 fois plus de résidences secondaires à Bora Bora (680, contre 270 en 2017) et 1,7 fois plus à Huahine (450 contre 260).

Tous usages confondus, le nombre de logements récents (de cinq ans ou moins) augmente fortement : la Polynésie française compte 11 700 logements récents en 2022, contre 9 000 en 2017, sans toutefois atteindre le record des années 2000 (environ 13 000 logements récents).

Le smartphone, principal accès à une connexion internet

L'accès à Internet continue de se développer rapidement. En 2017, 53 % des résidences

principales étaient connectées à Internet, soit 10 points de plus qu'en 2012. En 2022, le développement se poursuit avec 70 % des résidences principales connectées à Internet. La part des ménages connectés, en forte hausse partout, varie fortement selon les territoires. Les Îles du Vent sont connectées à 76 %, les Îles Sous-le-Vent à 60 %, les Marquises à 53 %, les Australes à 44 % et enfin les Tuamotu-Gambier à 40 %.

Au début des années 2000, de nombreux foyers polynésiens se sont équipés en ordinateur : ainsi, en 2012, 57 % des résidences principales en possédaient. En 2017, ce taux a légèrement décliné (55 %) et le repli se poursuit en 2022 (49 %). À l'inverse, l'équipement en téléphonie mobile continue de progresser légèrement dans la plupart des résidences principales de Polynésie française : 95 % des ménages disposent d'un téléphone portable en 2022 (soit +1,1 point par rapport à 2017). Ce taux d'équipement est élevé dans l'ensemble des subdivisions : il varie entre 89 % dans les Australes (+1,1 point) et 96 % dans les Îles du Vent (+0,5 point). ●

Charly Bodet, Éric Mignard,
Julie Pasquier (Institut de la statistique
de la Polynésie française)



Retrouvez plus de données en
téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le **solde naturel** (ou accroissement naturel) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

L'**indice conjoncturel de fécondité** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Le **solde migratoire apparent** résulte de la différence entre la croissance de la population et le solde naturel, entre deux recensements.

Un **ménage**, au sens statistique, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Le ménage peut aussi se composer de plusieurs noyaux familiaux, par exemple un couple et leurs enfants eux-mêmes en couple et/ou avec des enfants.

Un **ménage complexe** se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage au sens du recensement de la population qui n'est pas : une personne seule dans le logement ; une famille monoparentale, c'est à dire un ménage composé d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants ; un couple sans enfant ; un couple avec au moins un enfant.

Le **taux d'emploi** rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale. Il peut être calculé pour une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les habitants d'une région, les titulaires d'un diplôme, etc.). Pour cette étude, le taux d'emploi correspond à la part de personnes en emploi dans la population en âge de travailler (15 ans ou plus) qui ont déclaré être en emploi au recensement de la population.

Une **résidence secondaire** est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

► Sources

Les résultats présentés ici sont issus essentiellement du [recensement de la population](#) de la Polynésie française réalisé du 18 août 2022 au 17 septembre 2022. L'espérance de vie et l'indicateur conjoncturel de fécondité sont calculés avec le recensement de la population et les données d'état civil. La population légale est déterminée par le dénombrement des habitants de chaque commune et commune associée de la Polynésie française.

► Pour en savoir plus

- Pasquier Julie, « [Bilan démographique 2021](#) », Points Études et Bilans de la Polynésie française n° 1325, mai 2022.
- Tarterat J., Bolduc M., « [Polynésie française – Le ralentissement démographique se confirme, les jeunes continuent à émigrer](#) », Insee Première n° 1721, novembre 2018.
- Merceron S., « [Légère croissance de la population en Polynésie française malgré un déficit migratoire sans précédent](#) », Insee Première n° 1474, novembre 2013.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Maquette :
M. Gazaix

Code Sage : IP241990
ISSN 0997 – 6252
© Insee 2024
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Dugué

@InseeFr
www.insee.fr

